

Légende

-  Limite de commune
-  AC2 - Sites naturels inscrits
-  AC2 - Site naturels classés
-  PM1 - PPRI Vallée de la Marne
-  N_INT1_ASSIETTE_SUP_S_077
-  N_INT1_GENERATEUR_SUP_S_077
-  N_EL11_GENERATEUR_SUP_L_077
-  N_EL11_ASSIETTE_SUP_S_077
-  AC1 - Classé MH - Allée d'accès du chateau de Guermantes
-  AC1 - Inscrit MH - Eglise Saint Germain - salle des catéchismes
-  Eglise Saint Jean Baptiste
-  AC1 - Classé MH - périmètre de protection de l'allée d'accès du château de Guermantes
-  AC1 - périmètre de protection de la salle des catéchismes église Saint Germain à Gouvernes
-  AC1 - périmètre délimité des abords de l'église Saint Jean Baptiste
-  EL3 - Halages de 9,75 mètres
-  EL3 - Marchepied de 3,25 mètres
-  T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
-  categorie_GENERATEUR_SUP_L
-  categorie_ASSIETTE_SUP_P
-  categorie_ASSIETTE_SUP_L
-  PT1 - Protection des centres de reception contre les perturbations électromagnétiques
-  PT1 - Protection des centres de reception contre les perturbations électromagnétiques
-  A5 - Canalisations publiques d'eau et d'assainissement
-  A5 - SIAM
-  I4 - Etablissement des canalisations électriques
-  I3 - Reseaux canalisations et transport de gaz

Département de Seine et Marne
 Commune de **Saint-Thibault-des-Vignes**
 REVISION « ALLEGEE »

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°6.2.2 :
 PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Procédure	Approbation
Elaboration du PLU	20 avril 2007
Révision n°1	7 janvier 2015
Modification n°1	3 février 2017
Modification simplifiée	21 septembre 2018

Vu pour être annexé à la délibération du

